



A l'attention du Président de Carrefour, Alexandre Bompert.

Objet: demande d'éclaircissement sur la stratégie commerciale qu'adopte l'enseigne Carrefour pour le lait bio

Monsieur le Président,

Lors du forum Open Agrifood, le secrétaire général de votre enseigne, Laurent Vallée, a déclaré que Carrefour s'associait au groupe Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH) afin de soutenir 66 producteurs dans leur conversion en agriculture biologique. La Coordination Rurale souligne l'effort que fait votre enseigne pour ces producteurs, tant nos revendications vont dans le sens d'une juste rémunération de ces derniers, mais espère qu'il ne s'agit pas d'un « coup de com » de votre part.

En effet, votre enseigne propose depuis plusieurs mois une promotion sur la brique de lait bio sous marque distributeur à 87 centimes par litre. À titre d'information, nous vous rappelons que les prix pratiqués par les marques de lait « équitable », à l'instar de Faire France qui permet une rémunération des éleveurs à hauteur de 45 centimes, pratiquent des prix de vente de 99 centimes par litre. **Pouvez-vous nous indiquer si dans le prix de 87 centimes par litre, la rémunération de l'éleveur est prise en compte ?**

Faisant du bio un axe stratégique de développement, votre enseigne se revendique comme « la première distributrice généraliste bio en France », et souhaite multiplier par deux le nombre de ses magasins entièrement affectés à ce marché, dans l'optique de concurrencer les chaînes spécialisées. Votre stratégie prévoit-elle ce développement en sacrifiant la part qui revient aux producteurs ?

Les négociations sur le projet de loi EGA se sont achevées en septembre dernier sur une note en demi-teinte pour les producteurs. En effet, aucune décision forte n'a été prise pour la garantie de revenu pour les producteurs, mais simplement de petites mesures telles que la majoration du SRP (Seuil de Revente à Perte) de 10 % censé « ruisseler » sur l'amont mais sans obligation.

La section lait de la Coordination Rurale, que je représente, souhaite vous sensibiliser sur le fait que la production de lait ne se fait pas sans coût, et que les charges supplémentaires que conditionne le label AB (Agriculture Biologique) ne peuvent être couvertes quand le prix de vente se fait au niveau pratiqué par votre enseigne. Nous souhaiterions convenir d'un rendez-vous afin de discuter et échanger sur la rémunération des éleveurs et des coûts de production en l'élevage laitier, et notamment ceux en agriculture biologique.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Véronique Le Floc'h